

Les plantes spontanées : ce sont tous les différentes espèces qui poussent dans le tissu urbain. On peut les trouver dans les fissures des bâtiments. Dans les trottoirs des voiries mais la chose la plus importante dans ces différentes conceptions c'est que ces espèces seront de petite taille et appartenant à plusieurs genres. Ce sont généralement des espèces qui poussent d'une manière spontanée et dans tous les endroits où les conditions permettent cette installation.

Chapitre 3 : Le concept La foresterie urbaine :

La notion de «foresterie urbaine et périurbaine»:

La notion de «foresterie urbaine», issue de celle de «foresterie environnementale», est née en Amérique du Nord à la fin des années 1960, c'est à cette époque-là que: «Les forestiers ont pris conscience de deux facteurs: qu'ils avaient affaire à des citadins, et que la base du pouvoir politique se situait désormais dans les villes.»

La définition vraisemblablement la plus complète, mais aussi qui la plus adaptée au contexte sahélien de la foresterie urbaine, est celle présentée par Denne (adaptée de Carter, 1995)

«La foresterie urbaine est l'aménagement des arbres réalisée de telle manière qu'ils contribuent au bien-être physiologique, sociologique et économique de la société urbaine. Elle concerne les terres boisées et les arbres groupés ou isolés des lieux habités; elle revêt de multiples aspects car les zones urbaines contiennent une grande variété d'habitats (rues, parcs, coins négligés, etc.) auxquels les arbres apportent leurs nombreux avantages et problèmes.» La foresterie urbaine associe l'arboriculture, l'horticulture ornementale et la gestion forestière. Elle est étroitement liée à l'architecture paysagère, l'agroforesterie urbaine, l'aménagement des parcs et des forêts périphériques.

Comme le terme «urbain» revêt un sens différent selon les pays et qu'il est difficile de donner une définition précise du terme «périurbain», la foresterie périurbaine peut, quant à elle, simplement être définie comme celle pratiquée à la périphérie des agglomérations urbaines. Elle couvre des activités réalisées en périphérie et en zones d'influence directe, mais entretenant des relations fonctionnelles étroites avec le milieu urbain. Ainsi, R. Miller⁸ définit la FUPU comme: «La somme de toute la végétation ligneuse et associée dans les villes et collectivités, ainsi que dans les périphéries de la petite communauté de la zone rurale dans les régions métropolitaines.»

Les objectifs de la stratégie pour la gestion des forêts U et PU:

- 1/ Protéger durablement la forêt de la sur –fréquentation et de l’extension urbaine
- 2/ Satisfaire les besoins socio, environnementaux et économique
- 3/Construire, auprès du grand public, une image valorisante des forestiers et responsabilité vis-à-vis des ressources naturelles
- 4/Augmentation des superficies des forêts urbaines et périurbaines :
 - Par l’arrêt des dégradations dans les forêts u et périurbaines
 - Par la création de nouveaux boisements autour des villes, y compris sur des terrains n’appartenant pas au domaine forestier de l’état.
- 5/ Accroître la superficie des forêts aménagées et gérées pour l’accueil du public
- 6/ élaborer et appliquer des plans de gestion forestiers adoptés aux enjeux de paysage et d’accueil du public spécifique à ces forêts
- 7/Développer la connaissance de la valeur des biens et services fournis par les FU et FPU.
- 8/Mener des programmes de sensibilisation et d’éducation à l’environnement de tous publics et en particulier les scolaires
- 9/ Développer le partenariat autour des projets de valorisation durable des FU et FPU.
- 10/ Evaluer la satisfaction et identifier les nouvelles attentes du public envers ces formations forestières.

Chapitre 4 : Dimension économique et environnemental de F.U et F.P.U :

a/Volet social :

- L’amortissement du bruit;
- Le rôle sur la santé physique et psychique;
- Le rôle éducatif;
- Les propriétés médicinales;
- Les fruits;
- La réduction des accidents.

b/Volet écologique :

- Amélioration de la qualité de l'air;
- Le rôle bactéricide et antimicrobien;
- L'action sur climatique;
- L'amélioration de la qualité de l'eau;
- La protection des espèces vivantes et des habitats;
- L'érosion;
- La chaleur;
- Les précipitations;
- Le vent.

c/Volet économique :

- Le rôle récréatif;
- La valeur économique et les produits forestiers;
- L'attrait touristique;
- L'économie d'énergie;
- Ajout de valeur immobilière.

Les espaces forestiers urbains favorisent les activités de plein air. Ce sont des lieux adaptés pour la détente, les promenades, les randonnées, la course et l'observation-interprétation de la nature. Il s'agit d'activités culturelles dynamisantes pouvant déboucher sur un produit récréotouristique original. La foresterie urbaine peut être source d'activité économique et de revenu au niveau local. Les arbres coupés peuvent être vendus comme bois de chauffage ou être transformés en matériel de construction (planches, paillis, poteaux, madrier...) et autres produits forestiers. Il ne faut pas négliger les activités de sensibilisation et de recherche-développement potentiellement prometteuses pour développer des créneaux d'activités économiques spécifiques.

Les arbres constituent un attrait touristique indéniable et les forêts urbaines diversifiées bien aménagées sont des produits d'appel sans conteste pour les localités. Par ailleurs, à cause de leurs capacités auto-régulatrices d'énergie thermique, les arbres sont des économiseurs d'énergie naturelle. Les arbres réduisent les coûts de chauffage durant l'hiver et de climatisation pendant l'été. Enfin, la présence d'arbres sur les terrains peut en accroître la valeur totale d'environ 7 à 25%, bâtiment inclus. Les arbres font aussi augmenter les valeurs des propriétés avoisinantes. Les propriétés situées en périphérie des espaces verts acquièrent une plus grande valeur au moment de la revente, car les acheteurs sont souvent prêts à investir plus d'argent dans ce type de propriété.